

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION I – ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars, Point(s) de contact : Service des marchés, 44923, Nantes Cedex 9, F, Courriel : contact.marches@nantesmetropole.fr, Code NUTS : FR

Adresses internet :

- Adresse principale : <http://www.nantesmetropole.fr>
- Adresse du profil acheteur : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

I.4) TYPE D'ENTITÉ ADJUDICATRICE

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Eau et assainissement

SECTION II – OBJET DU MARCHÉ

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé :

Accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique pour la modernisation de la station d'épuration de Petite Californie à Rezé

Numéro de référence : 2026NM000346

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal :

71310000-4 Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché :

Services

II.1.4) Description succincte :

Le Schéma Directeur Assainissement (Démarche SyAM 2040) a défini le besoin d'augmenter la capacité de la station d'épuration de la Petite Californie à Rezé (STEP métropolitaine Sud Loire) afin d'accueillir les besoins de constructions nouvelles sur cette partie du territoire et de permettre le traitement des surdébits de temps de pluie jusqu'à une occurrence annuelle (dérogation à l'arrêté du 21/07/2015 modifié par l'arrêté du 31/07/2020 basée sur une analyse de coût disproportionné) ; en parallèle, la transposition en droit français de la DERU2 impose une modernisation des infrastructures existantes.

Le terrain d'assiette à la disposition de la Direction du Cycle de l'Eau, récemment augmenté par l'acquisition de quelques parcelles voisines, permet l'implantation de l'ensemble des nouveaux ouvrages envisagés dans le cadre de l'étude de faisabilité réceptionnée en juin 2026.

Il est ainsi envisagé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de moderniser et de créer une extension de la station d'épuration. En parallèle, la conduite d'opération, assurée par la Direction du Cycle de l'Eau, se fait accompagner par l'exploitant Épuréo, filiale de Suez, par un AMO concertation (SENNSE), par un AMO juridique (LANDOT), par un AMO environnement (SCE), et par les prestataires titulaires des accords-cadres de la métropole en géotechnique, terres polluées, CSPS et CT.

Le présent accord-cadre a pour objet de compléter cette équipe support de la conduite d'opération avec un AMO technique, en vue de la conseiller sur les productions du maître d'œuvre, de vérifier la bonne intégration des avis pertinents des autres parties prenantes, d'apporter un regard critique et une expertise afin de solutionner au mieux les problèmes rencontrés tant en cours de conception, d'exécution que post-réception. Un conseil à l'exploitation pourra également être envisagé.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur Hors TVA : 800 000 €

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique pour la modernisation de la station de traitement des eaux usées de Petite Californie à Rezé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRG01

Lieu principal d'exécution : Nantes Métropole

II.2.4) Description des prestations :

Accord-cadre à marchés subséquents (MS) et à bons de commande (BDC) à vocation d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique pour la modernisation de la station de traitement des eaux usées de Petite Californie à Rezé.

L'assistance attendue est à caractère technique mais une connaissance juridique est attendue pour pouvoir échanger avec l'AMO juridique.

A titre informatif, les marchés subséquents suivants sont envisagés :

- Analyse du marché de MOE,
- Analyse de l'AVP,
- Analyse du PRO,
- Analyse du DCE travaux lot process,
- Analyse de cohérence des limites de prestations et de responsabilité entre les lots travaux,
- Analyse des PRO, DCE et ACT (RAO et assistance en négociations) sur le lot démolitions,
- Analyse ACT travaux lot process (RAO et assistance en négociations)
- Analyse des éléments soumis au VISA et des avis émis par les parties prenantes ainsi que sur les proposition de fiches de demande de modification de programme (FDM)
- Analyse et assistance pour la phase DET travaux lot process
- Analyse et assistance pour les phases CAC, AOR, PÉRIODE D'OBSERVATION et GPA travaux lot process

A titre informatif, les bons de commande porteront notamment sur :

- Assistance pour la résolution de difficulté liée à un aléa nécessitant un délai de traitement court (arbitrage entre plusieurs solutions techniques en DET notamment, modification du programme suite aléa ou besoin d'adaptation lié à l'exploitation, etc.),
- Demande spécifique d'aide à l'exploitation.

Sur la durée de 8 ans de l'accord-cadre, le montant maximum est de 1 200 000 € HT.

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 800 000 € (Montant maximum de 1 200 000 € HT), pour la durée de l'accord-cadre

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 96

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

Description des modalités ou du calendrier de reconduction : Sans objet

II.2.8) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :

Il n'y a pas de limitation du nombre des candidatures. Toutes les candidatures recevables (cf. III.1.1) seront admises en phase offre.

II.2.9) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.10) Informations sur les options :

Options : Non

II.2.11) Informations sur les catalogues électroniques :

II.2.12) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Identification du projet : Sans Objet

II.2.13) Informations complémentaires :

Le titulaire du présent accord-cadre ne pourra participer, seul ou en groupement, à la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la présente opération. Cette mesure est destinée à prévenir tout risque de conflit d'intérêts et à garantir l'égalité de traitement entre les candidats.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager une négociation selon les conditions fixées au règlement de la consultation mais pourra également attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : Critères de recevabilité des candidatures :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle,
- Capacité économique et financière,
- Capacités techniques et professionnelles.

- Formulaire DC1 (Lettre de candidature), que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement.

III.1.2) **Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/maximaux exigé(s) : Sans objet

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle :**

Liste et description succincte des critères de sélection :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années,
- Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, pour des prestations de même nature que celles du marché. Les prestations seront prouvées par des attestations du destinataire, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Indication des titres d'études et professionnels et expériences du personnel de l'opérateur économique afin de justifier des compétences nécessaires à l'exécution du présent marché : cf. liste des marchés subséquents envisagés, dont expertise process épuratoire, électricité/ automatisme, bilan énergie, aéraulique & traitement des odeurs, génie-civil, ergonomie d'exploitation, coûts.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : qualification opqibi (ou équivalent) :

- Qualification 0103 : AMO en technique
- Qualification 0104 : AMO en exploitation et maintenance

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) **Information relative à la profession :**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Sans objet

III.2.2) **Conditions particulières d'exécution** :

III.2.3) **Information sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché** :

III.2.4) **Marché éligible au MPS** :

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

SECTION III – PROCÉDURE

III.1) **DESCRIPTION**

III.1.1) **Type de procédure** : procédure avec négociation

III.1.2) **Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique** :

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre : Oui

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cadre des accords-cadre – justification d'une durée dépassant les 4 ans : entité adjudicatrice

III.1.3) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue** :

Sans objet

III.1.4) **Enchère électronique** :

Sans objet

III.1.5) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)** :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

III.2) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

III.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure** :

Numéro de l'avis au JO série S : Sans Objet

III.2.2) **Date limite de réception des candidatures ou des demandes de participation** :

02/09/2026 - 12h00

III.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés** :

Date :

III.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation** :

Français

III.2.5) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** :

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres)

III.2.4) **Modalités d'ouverture des offres :**

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Sans objet

SECTION IV – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

IV. 1) **RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

IV.2) **INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

IV.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>.

Une annexe au présent AAPC est téléchargeable sous <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>.

Le présent AAPC ne concerne que la seule phase candidature de la procédure. Il n'y a donc pas de DCE à télécharger à ce stade.

A titre informatif, il est envisagé un envoi du DCE début septembre 2026 avec une consultation sur 3 semaines, pour une notification idéalement fin novembre 2026. Le marché subséquent n°1 concernant l'analyse des pièces du marché de maîtrise d'oeuvre sera publié en même temps avec le même délai de réponse.

IV.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

IV.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111 - Tel. : 02-40-99-46- 00 ; Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr ; Télécopieur : 02-40-99-46-58., 44041, Nantes Cedex 01, Nantes, F

IV.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**

Sans objet

IV.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111 - Tel. : 02-40-99-46- 00 ; Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr ; Télécopieur : 02-40-99-46-58., 44041, Nantes Cedex 01, Nantes, F

IV.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

22/07/2026